

BRÉCAILLON:

«Dénomination dérisoire donnée aux soldats de l'ancienne milice et, par extension, à tout fantassin qui est mal équipé.» (Humbert, Glossaire genevois)

LE BRÉCAILLON

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DU MUSÉE MILITAIRE GENEVOIS



Le Genevois Michel GUY, Garde suisse en 1792.
(Photo MMG)

SPÉCIAL 1792

Editeur responsable: Richard Gaudet-Blavignac

Imprimeur: Imprimerie Fornara S.A., 8, rue Leschot, 1205 Genève

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation.

N° 15 JANVIER 1993

R 1613

LE 9 NOVEMBRE 1932

Rarement une intervention de l'Armée créa dans notre pays un choc pareil à celui du 9 novembre 1932 à Genève. Aujourd'hui encore évoquer le "9 novembre" provoque des réactions passionnées, donc subjectives, qui révèlent à quel point cet événement a marqué la mémoire collective. Il est dès lors difficile pour l'historien d'aborder cet épisode avec impartialité et il ne peut le faire qu'avec une prudence extrême.

Les lignes qui suivent sont le fruit d'une étude des textes existants et surtout des témoignages recueillis il y a quelques années auprès des témoins et des acteurs qui ont vécu l'événement, tant du côté de l'armée que des manifestants(*).

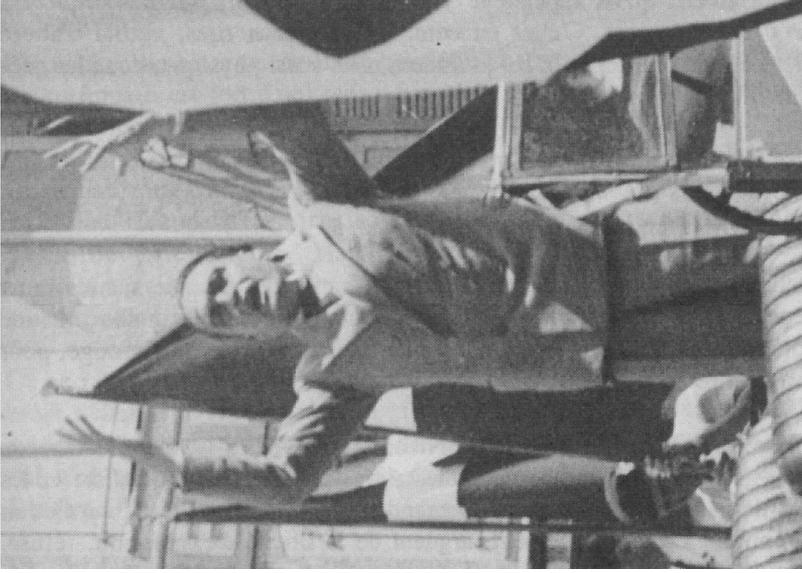
Ces témoignages ont été, bien sûr, autant que faire se pouvait, recoupés et contrôlés. Il se peut qu'ils soient quelquefois incomplets, mais, en général chacun des "interviewés" a fait effort pour ne relater que ce qu'il avait vu ou fait avec, nous devons le reconnaître, un grand souci d'exactitude.

*

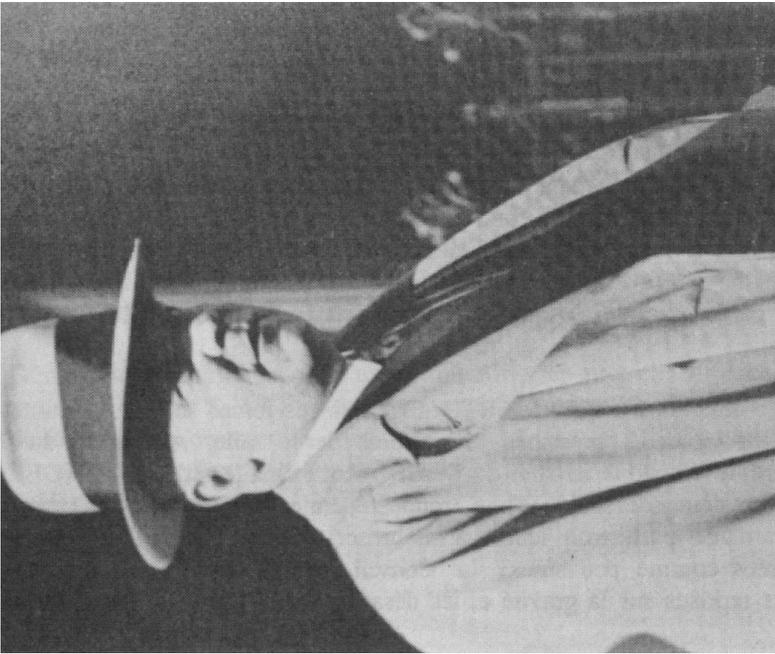
Nous n'avons pas la place ici pour décrire la situation genevoise qui a progressivement provoqué les événements de 1932. Contentons-nous de rappeler que, comme tous les pays d'Europe d'alors, la Suisse, et Genève, connaissaient les affres de la crise mondiale, le chômage (8000 chômeurs dans le canton pour une population de 178.000 habitants), les tensions sociales et politiques qui en découlaient et auxquelles s'étaient greffés de multiples scandales politico-financiers qui avaient dévalorisé la démocratie et rejeté les gens vers les partis extrémistes et les solutions radicales qu'ils proposaient. Il semblait alors n'y avoir plus de place pour des positions modérées; on devait choisir son camp: la gauche ou la droite; plus, l'extrême-gauche où l'extrême-droite.

A Genève, un récent mouvement d'extrême-droite, de type fasciste, l'Union nationale, était très actif. Peu nombreux, ses partisans se regroupaient derrière un "chef habile et remuant: Georges OLTRAMARE, "Géo". Ce dernier s'en prenait constamment et violemment au leader du parti socialiste genevois Léon NICOLE, rédacteur en chef du journal "Le Travail", député au Grand Conseil et Conseiller national, ainsi qu'au président du parti l'avocat Jacques DICKER, également député et Conseiller national (1).

(*) Citons l'excellent ouvrage récemment paru: "Un coup...tirez bas...Feu! Genève, 9 novembre 1932" de Georges KLIEBES Ed. Slatkine, Genève, 1992. C'est avec l'auteur que ces témoignages ont été recueillis.



Georges OLTRAMARE. Doc. MMG.



*Léon NICOLE lors des Assises fédérales.
Photo tirée de «L'Echo illustré», 1933.*

Représentants de l'aile gauche du parti socialiste, les deux leaders rendaient largement à ceux qu'ils appelaient "les fascistes de l'U.N." la haine que ces derniers leur portaient. C'était un combat à couteaux tirés, verbal d'abord dans les cercles politiques et les journaux, mais aussi physique, dans les rues et les manifestations publiques.

Dans ce climat exacerbé, toute manifestation politique comportait des risques de débordements graves. C'est ce que l'on va voir.

Tout commence par une affiche de l'Union nationale apposée sur les murs de Genève dans la semaine du 31 octobre au 5 novembre annonçant une réunion publique à la Salle communale de Plainpalais, rue de Carouge, pour le 9 novembre à 20 h. 30.

La "Mise en accusation des sieurs Nicole et DICKER" - c'est le titre du placard - soulève une vague de protestations dans le parti socialiste et les milieux de gauche en général qui demandent au Conseil d'Etat l'interdiction de la réunion. Le gouvernement, arguant de la liberté d'expression, refuse. Les partis de gauche annoncent alors qu'ils organiseront une contre-manifestation et lancent des convocations à tous leurs militants et sympathisants. Des "places de mobilisation" sont prévues aux abords de la salle communale, le but affiché étant d'y pénétrer pour porter la contradiction aux gens de l'U.N.: il s'agit en effet d'une réunion publique.

Averti de ces projets, Frédéric MARTIN, président du Département de justice et police et du Conseil d'Etat (et du Département militaire), craint qu'une entrée en force dans la salle provoque de très graves incidents. Il décide donc d'empêcher les contre-manifestants de pénétrer en trop grand nombre dans le local. Le Conseil d'Etat fait alors le compte des forces du maintien de l'ordre qui sont à sa disposition: gendarmerie, police, gardes ruraux, gardes-frontière, tous confondus, rassemblent entre 200 et 250 hommes.

Au vu de ce total, Frédéric MARTIN juge que ces forces sont insuffisantes en cas de violentes pressions aux abords de la salle. Au matin du 9 novembre, il téléphone au chef du Département militaire fédéral, MINGER, afin de lui demander l'aide d'une troupe fédérale (des troupes genevoises seraient, d'une part, trop lentes à mobiliser, d'autre part, elles seraient considérées comme peu sûres). Le Conseil fédéral, après avoir insisté à plusieurs reprises sur la gravité et les désavantages d'une telle intervention

militaire, se rend aux arguments du Genevois qui, sur place, lui semble mieux à même de juger la situation.

Berne cherche alors quelle unité peut être chargée de ce service d'ordre. Le temps imparti est fort court puisque c'est le soir même que la troupe choisie doit être rendue à Genève, équipée et instruite de sa mission.

On pense tout d'abord au bataillon valaisan 88 qui termine un cours de répétition. Troupe d'élite, ces soldats entre vingt et trente ans paraissent à même de faire l'affaire. Mais ils sont à l'exercice en montagne et ne pouvaient rejoindre Genève à temps. Leur indisponibilité allait avoir de lourdes conséquences.

On se rabat, faute de mieux, aucune autre unité n'étant disponible dans de si brefs délais, sur l'école de recrues d'infanterie III/1, à Lausanne, dont les soldats ont quarante jours de service. Ce sont donc des recrues de vingt ans qui n'ont même pas terminé leur formation militaire qu'on va envoyer à Genève...

Le Département militaire fédéral a probablement été rassuré par la personnalité du commandant d'école, le colonel LEDERREY (2), fort connu à l'époque et qui avait observé différentes tactiques de maintien de l'ordre lors des stages qu'il avait accomplis dans divers pays étrangers, comme il le fit remarquer lui-même aux officiers qui l'entouraient (3).

Averties à 12h.15 (une compagnie se trouvait au Chalet-à-Gobet), les recrues sont rassemblées à la caserne lausannoise au début de l'après-midi. Là, leur colonel leur explique brièvement la mission dont elles vont être chargées, en insistant sur le fait qu'en cas d'ordre de tir "il sera interdit de tirer en l'air" (4). Puis, le colonel LEDERREY demande si certains soldats, le cas échéant, refuseraient de tirer. Quatre recrues sortent des rangs; elles sont désarmées et ...affectées à la cuisine.

Dûment assermentés et pourvus en munition de guerre, les jeunes soldats prennent le train à 16h.15 pour Genève où ils arrivent à 17h.20. Sur le quai de la gare de Cornavin, ils sont reçus par Frédéric MARTIN qui donne sur le champ ses instructions au colonel LEDERREY. Elles tiennent en quatre points:



*Le Palais des expositions en 1932. A droite le boulevard Carl-Vogt.
Au fond de celui-ci, à gauche, le terrain de la caserne.*



*La rue de Carouge. Au fond à droite, la Salle communale
(bâtiment surmonté d'un clocheton; en bas l'entrée principale).
Photos tirées de TORRACINTA «Le temps des passions», Tribune Ed., Genève, 1978.*

- Garder la caserne et l'arsenal.
- Garder la S.D.N. au Quai Wilson.
- Coopérer à l'action de la police.
- Assurer le maintien de l'ordre après la manifestation.

Puis, en fanfare, par un long parcours à travers la ville, les soldats rejoignent leurs cantonnements:

- Les compagnies I et IV à la caserne.
- Les compagnies III et V à l'école de la rue Hugo-de-Senger.

A 18h., se tient à la caserne une conférence qui réunit autour du colonel LEDERREY: Frédéric MARTIN, Oscar ZOLLER, chef de la police, le major VERDAN, commandant les gardes-frontière, le directeur de l'arsenal et le procureur général CORNU. Le chef de la police désire que la troupe intervienne, le cas échéant, au boulevard du Pont-d'Arve, à la rue Masbou et à la rue Diserens afin de soutenir aux barrages l'action de la police. Il est par ailleurs décidé que les hommes du major VERDAN serviront d'estafettes cyclistes.

A 19h.30, le colonel LEDERREY convoque ses commandants de compagnies et le major-instructeur PERRET. Les instructions qu'il donne alors sont détaillées: le barrage qui aurait à soutenir la plus forte pression de la foule est celui de la rue de Carouge, à quelques dizaines de mètres de la salle communale. Le colonel indique donc que la troupe appelée à intervenir devrait remonter le boulevard du Pont-d'Arve, en colonne par un et "aspirer la foule" (6) afin de la canaliser ensuite sur le vaste espace de la Plaine de Plainpalais.

Le premier-lieutenant BURNAT, commandant de la compagnie là qui échoirait cette tâche, s'élève alors contre cette tactique qui lui paraît bien aléatoire: quel sera le nombre des manifestants? quelle sera l'attitude de la foule à l'égard de la troupe? que pourraient faire des soldats en colonne par un, englués dans une masse de gens plus ou moins hostiles? Autant de questions qui toutes ensemble constituent la clé des événements futurs. Par exemple, à la question du premier-lieutenant: "Que faudrait-il faire si la foule refuse de refluer vers la Plaine de Plainpalais?", le colonel répond: "Vous taperez sur les pieds des gens avec la crosse des fusils!" Le dispositif est toutefois maintenu malgré une seconde intervention de BURNAT, toujours inquiet. On ne peut s'empêcher de remarquer que ce dernier avait raison de s'inquiéter, avec audace d'ailleurs, si l'on songe que, "payant ses

galons", il s'adresse à un officier supérieur réputé, dont les mérites étaient reconnus dans les hautes sphères de l'armée.

A 20h.15, deux sections se dirigent vers la S.D.N.; quant au colonel, il reste en caserne pour superviser l'opération.

Dans la journée, des supports destinés aux chaînes ont été scellés aux endroits prévus pour les barrages. Entre 17h. et 18h., les gendarmes prennent position. Un "état-major" est installé dans le poste de police attenant à la salle communale. S'y trouvent: MM. MARTIN, ZOLLER, KNECHT, secrétaire du chef de la police. Ce sont eux qui jugeront s'il est nécessaire de faire appel à la troupe.

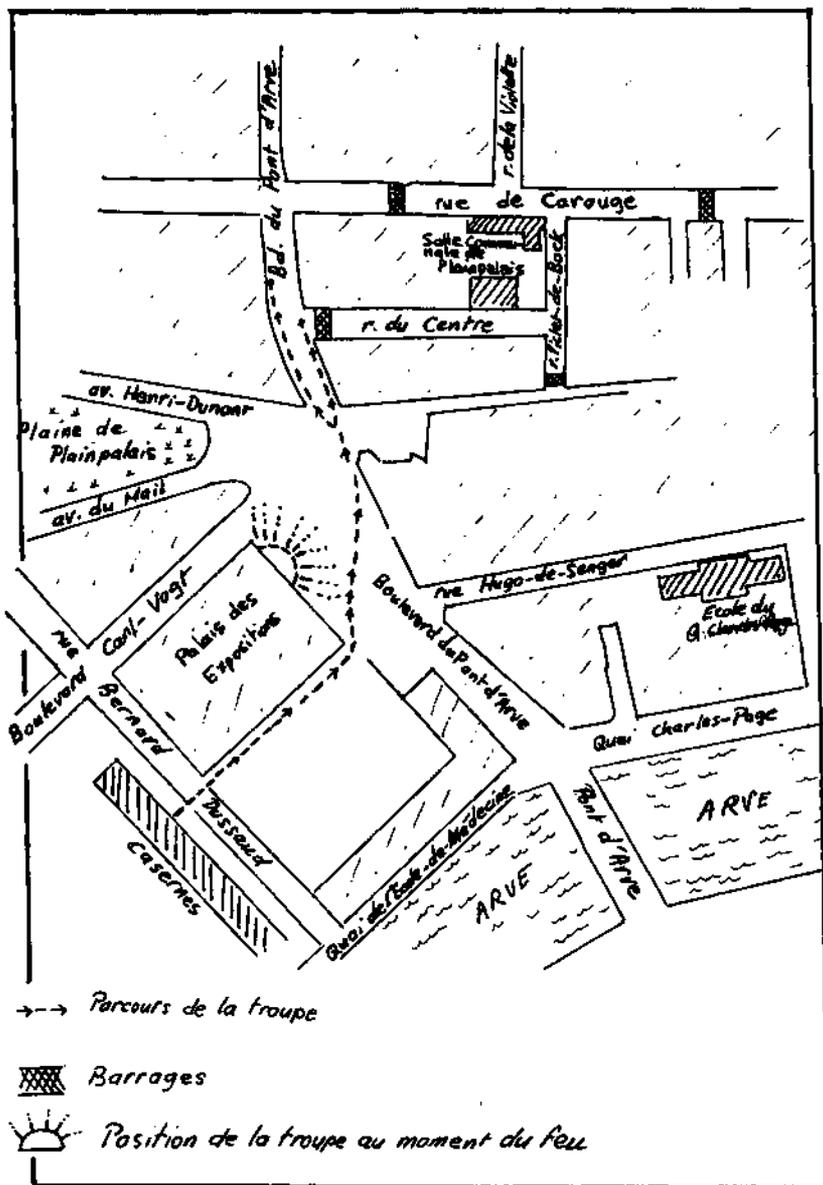
A 18h.10, la circulation est arrêtée dans la rue de Carouge; les premiers manifestants arrivent par cette dernière et les rues avoisinantes, remplissant progressivement l'espace entre le Rond-Point de Plainpalais et le barrage principal (7). Il s'agit, selon les témoignages, d'une foule "pacifique" et aucun incident n'est encore à déplorer encore.

A 19h.30, les portes de la salle sont ouvertes et seuls les membres de l'U.N. peuvent franchir les barrages grâce à une carte. A l'intérieur on leur distribue des rubans jaunes afin de les distinguer des éventuels opposants. Les invités pourront entrer par la rue du Centre.

A 20h., la pression de la foule se faisant forte sur le barrage principal, les gendarmes demandent du renfort.

Un quart d'heure plus tard, on laisse passer quelques manifestants. A 20h.30, la réunion commence. La salle est comble: des quelques contradicteurs perdus dans la foule, huit prendront la parole avant d'être expulsés par le service d'ordre musclé de l'U.N. Puis les portes sont fermées et la séance se poursuit. Elle se terminera à 22h. sans que les participants aient su quoi que ce soit des événements tragiques de l'extérieur.

A 20h.45, le barrage de la rue de Carouge, devant lequel NICOLE, entouré de ses amis a pris plusieurs fois la parole, est brisé: le scellement, trop frais, n'a pas tenu. Il semble qu'il n'y ait pas eu de brutalités particulières, ni de la part des manifestants, ni de la part du service d'ordre -les gendarmes ont mis sabre au clair et frappé du plat-.



Quoi qu'il en soit, à ce moment-là toutes les forces de police et de gendarmerie sont engagées: il n'y a plus de renfort disponible.

Frédéric MARTIN, averti, juge qu'il faut faire appel à la troupe. Il téléphone à la caserne. Il est 21h.

L'alarme est aussitôt donnée. La compagnie I du premier-lieutenant BURNAT s'ébranle en deux subdivisions à 21h.15: d'abord le major PERRET, 1 sous-officier, 2 soldats et 2 trompettes, puis le reste, soit 3 sections (108 hommes armés et pourvus de deux chargeurs chacun). Conformément au plan fixé, les recrues se divisent en deux colonnes par un et remontent le boulevard du Pont-d'Arve de part et d'autre de la chaussée. La fouie n'est pas très dense et les gens sont plutôt étonnés de voir arriver des soldats. Des cris fusent: "A la caserne, les soldats!" "-Qu'est-ce que vous faites là?" "-Donnez les fusils!", etc.

Le major PERRET est entré le premier dans la foule, suivi du lieutenant BAILLIF, puis de BURNAT. Presque tout de suite, les officiers d'abord, les soldats ensuite sont bousculés. Certains officiers sont attaqués par des groupes de deux ou trois manifestants qui leur semblent organisés: on leur jette du poivre dans les yeux (8), on leur rabat le casque sur le visage, on les frappe... Certains soldats se voient arracher leur casque et leur fusil qui sont brisés sur le bord du trottoir. PERRET le premier se rend compte du danger et réclame une compagnie de renfort (9).

Les recrues, décontenancées, esquissent rarement un mouvement de défense; certaines, blessées, sont choquées et leurs camarades effrayés commencent à refluer. Le premier-lieutenant BURNAT, blessé, se rend compte qu'il ne peut remplir sa mission -la troupe n'est même pas parvenue au milieu du boulevard- et il donne l'ordre de repli par gestes, mais de nombreux soldats courent déjà en arrière.

Ce qui va se passer alors ne dure que quelques minutes (12 minutes environ entre l'arrivée au bas du boulevard et le tir) dans une atmosphère froide de novembre, les cris, la bousculade, sur une place très faiblement éclairée...

Les soldats, en désordre, certains blessés, les tenues déchirées, désarmés en partie, refluent en direction de la caserne poursuivis par une foule dont ils ne peuvent évaluer le nombre: quelques centaines, au plus.

Pendant ce temps, devant le barrage, où se trouve le gros des manifestants

la situation semble avoir été maîtrisée, on ne s'est aperçu de rien.

Les officiers regroupent leurs hommes contre le mur du Palais des Expositions, de l'autre côté de la place, face à la foule. Le major PERRET redemande du renfort par estafette: au quai Charles-Page, la compagnie III est alertée. Il est environ 21h.30.

Les soldats, formés sur deux rangs tant bien que mal, dos au mur, sont encore sous le choc. Il y a là 2 officiers, PERRET et BURNAT, 14 sous-officiers et 78 soldats.

En face d'eux la foule n'est probablement pas très nombreuse mais on ne peut s'en rendre compte à cause du maigre éclairage.

Ce sont des cris, des jets de gravier, etc.L'effet paraît menaçant à la plupart, d'autant plus que certains manifestants cherchent à tourner les soldats sur les bords du demi-cercle.

Le premier-lieutenant BURNAT sent ses soldats menacés et veut tirer. En tant que commandant de compagnie, c'est lui qui en a la responsabilité, mais il demande d'abord au major PERRET:

"-Mon major, je vais être obligé de tirer!"

"-Non, attendez, nous avons demandé du renfort!"

Au bout de quelques instants, la tension montant, il réitère. Même réponse. Enfin, à la troisième demande:

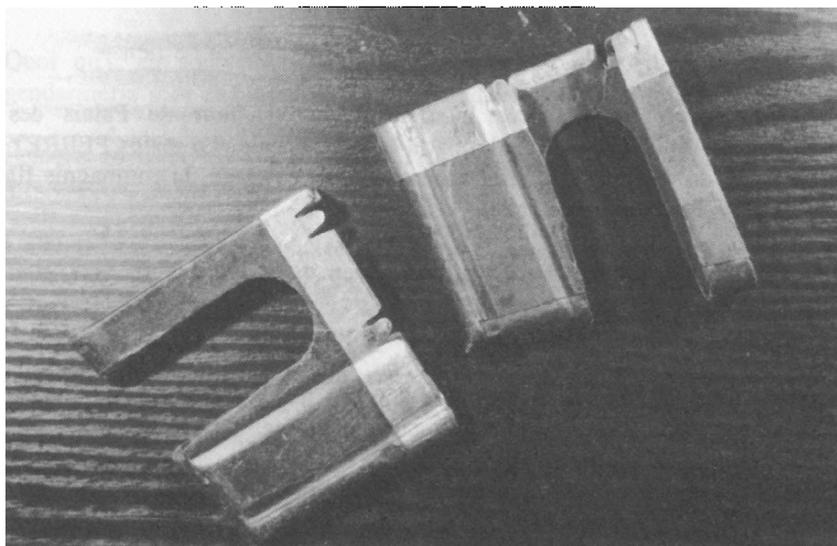
"-Mon major, je n'attends plus, je tire!"

"-Bon, allez-y!"

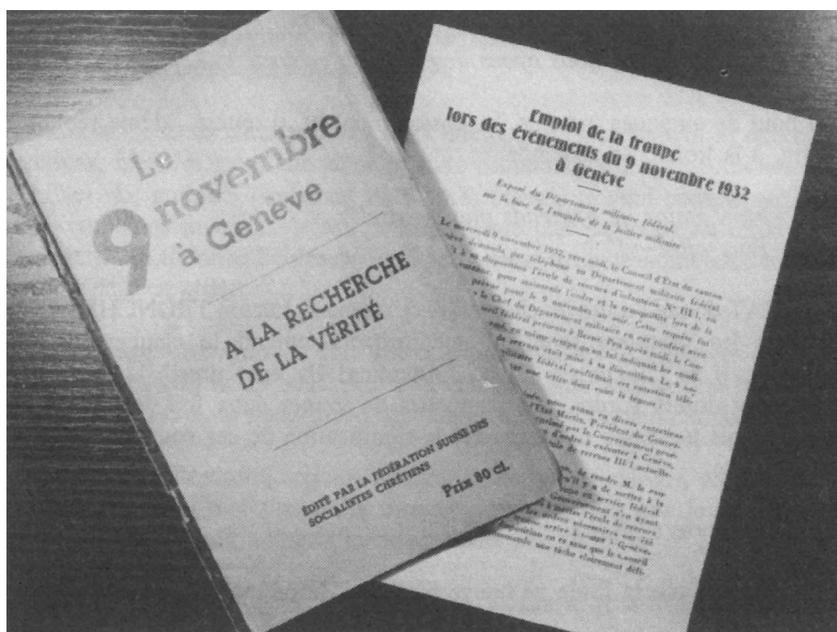
BURNAT donne l'ordre de charger. A ce moment, Lucien TRONCHET (10), derrière les premiers rangs de manifestants, entend le claquement des culasses. Il se couche en criant: "Attention! Ils vont tirer!" Le premier-lieutenant donne l'ordre aux trompettes de sonner deux fois le "garde-à-vous", mais personne ne comprend la signification de ces sonneries (11). Il crie ensuite:

"-En arrière ou nous tirons!"

Puis, voyant que la foule ne bouge pas -seul le premier rang semble avoir



Étuis à cartouches. Ces étuis ont été ramassés le soir de la fusillade, devant le Palais des expositions, par André EHRLER, futur conseiller d'Etat chargé en 1933 du département de l'hygiène, de l'assistance publique et des affaires sociales. Collection MMG.



Deux documents sur les événements du 9 novembre 1932. Photo MMG.

entendu, mais de toutes façons personne n'a cru à un tir réel.

"-Un coup, tirez bas! Feu!"

Il est 21h.34.

D'après le premier-lieutenant BURNAT et certains sous-officiers, tous les soldats qui le pouvaient ont tiré; plusieurs hommes du deuxième rang, gênés, ne l'ont pas fait. La fusillade dure 10 à 15 secondes. 112 cartouches de fusil, 15 de pistolet et 30 de fusil-mitrailleur (une seule arme en action) ont été tirées sur la foule, faisant 10 morts et 65 blessés dont 3 mourront par la suite.

Les gens présents sur la place ne se rendent compte qu'après quelques fractions de seconde de ce qui s'est passé, puis ils se retirent précipitamment.

Le premier-lieutenant donne l'ordre:

"-Permission de fumer!"

La compagnie III, alertée comme on l'a vu à 21h.30, arrive à 22h. seulement sur les lieux du drame, alors qu'elle n'avait que quelques centaines de mètres à parcourir. Les deux camions avec mitrailleuses et la section qui composent ce renfort ont rencontré quelques difficultés sur ce bref parcours: des coups de feu sont tirés au quai Charles-Page dans la cour de l'école; une voiture, puis une moto se jettent sur la colonne...

Immédiatement, un cordon de soldats est installé sur la place. Les blessés sont soignés, tant bien que mal, dans les cafés alentours, avant d'être conduits à l'hôpital. Beaucoup sont touchés au ventre car les balles, tirées bas, ont fait ricochet.

A minuit, la compagnie I est renvoyée en caserne; un quart d'heure plus tard, un mandat d'amener est lancé contre Léon NICOLE pour "incitation à la révolte", tandis que des groupes parcourent la ville pour répandre les tragiques nouvelles.

Le lendemain, 10 novembre, le Conseil d'État décide la mise de piquet du régiment d'infanterie 3 et du bataillon de landwehr 103. Le 11, il en confie le commandement au colonel LEDERREY. En effet, les socialistes avaient décidé d'organiser une grève générale.



*Frédéric MARTIN, président du Conseil d'Etat.
Doc. MMG.*



*Affiche électorale de 1933 de Noël FONTANET.
Doc. MMG.*

Le même jour, le bataillon 88 et le régiment de montagne 6 (environ 4000 hommes) sont envoyés à Genève et dans sa région. Le colonel LEDERREY commandera les troupes tant cantonales que fédérales.

Quand, le samedi 12 novembre, les troupes genevoises doivent prêter serment au Palais des Expositions, des incidents éclatent et le colonel est conquis. Genève est encore sous le coup des événements, et les obsèques des victimes, dont plusieurs n'étaient que de simples passants, rassemblent une foule impressionnante.

Mais le calme ne sera plus troublé désormais, et la ville va retrouver peu à peu son visage habituel avec le licenciement des troupes qui commence déjà le 13 novembre pour s'achever le 16.

Deux enquêtes sont ouvertes à la suite de la fusillade. L'une, militaire, menée par le major KRAFFT, ne se prononce ni sur la tactique employée, ni sur la qualité des troupes engagées, mais sur le fait de savoir s'il y a eu violation du code pénal militaire.

Le 22 novembre, ses conclusions aboutissent à décharger complètement la troupe et les officiers: le colonel n'a pas donné l'ordre de tirer dans ses directives et on ne l'a fait qu'en état de légitime défense, " dans le cas de nécessité" (art. 25 et 26 du code pénal militaire).

L'enquête judiciaire, elle, aboutit à la mise en accusation de Léon NICOLE et d'un certain nombre de manifestants qui seront jugés devant des Assises fédérales au cours des mois de mai et juin 1933. Le 3 juin de cette année, le jugement est rendu. Des dix-huit inculpés, seuls sept seront condamnés à des peines allant de 2 à 6 mois de prison et à des amendes comprises entre frs 30.- et frs 100.-. Les juges n'ont pas suivi le procureur dans son réquisitoire tendant à démontrer la préméditation d'une prise du pouvoir par la force.

Nous n'entrerons pas dans le détail des responsabilités encourues dans le déroulement des événements, mais nous pouvons relever à la fin de cette relation certains éléments concernant l'emploi de la troupe.

1. Le choix de la troupe:

En fait, justement, il n'y eut pas de choix! On a envoyé les soldats qu'on avait sous la main, des recrues inexpérimentées. Nul doute que le bataillon



*Le juge SOLDINI, président des Assises fédérales.
Photo tirée de « L'Echo illustré », 1933.*

*Jacques DICKER devant la Salle Centrale lors des Assises fédérales. Au second plan, l'avocat Jean VINCENT.
Photo tirée de « L'Echo illustré », 1933.*

88, formé de soldats confirmés, plus âgés, aurait agi différemment. L'attitude résolue de ces derniers lors de leur service à Genève à partir du 10 novembre peut en tout cas nous le faire penser.

2. La décision de l'intervention:

Elle relevait de Frédéric MARTIN; lui seul en était responsable. Sur place il pouvait juger de la nécessité de l'intervention. M. KNECHT, présent à ses côtés, nous a dit qu'après la rupture du barrage, le risque d'une bataille rangée existait et que les gendarmes seuls ne pouvaient y faire face. D'un autre côté, on remarquera qu'il ne s'est produit aucun incident après ladite rupture, et que la troupe n'est pas parvenue jusqu'au barrage. Mais cela, bien sûr, Frédéric MARTIN ne pouvait pas le savoir»

3. La tactique employée:

Elle semble, pour le moins, mal adaptée à la situation que le colonel LEDERREY prétendait connaître. Le premier-lieutenant BURNAT ne s'y est pas trompé. Il nous a dit que, si on lui avait demandé son avis, il aurait préconisé une avance baïonnette au canon, sur deux rangs serrés. Propos prononcés après coup évidemment, mais nous n'avons aucune raison de ne pas le croire. La suite devait d'ailleurs lui donner raison.

4. Le regroupement devant le Palais des Expositions:

Des soldats, à plus forte raison des recrues, encore choqués, acculés à un mur ne pouvaient qu'avoir une réaction d'hommes pris au piège. Pourquoi n'avoir pas continué jusqu'à la caserne distante de deux à trois cents mètres, avons-nous demandé aux acteurs du drame, officier et sous-officiers, que nous avons pu rencontrer? On nous a répondu qu'il y allait de l'honneur de l'armée et qu'on ne pouvait continuer à s'enfuir. D'autre part, que c'était le rôle des gradés de regrouper leurs hommes qui se débandaient. Deux aspects donc à cette mise en place devant le mur: l'un "moral", l'autre tactique. Nous les livrons au lecteur sans prendre position.

5. Les avertissements:

On a vu leur inutilité: signaux de trompettes inconnus de tous sauf des trompettes...avertissements oraux inaudibles, etc. Nous nous arrêterons là.

6. L'ordre de tirer:

Il apparaît réellement que tous ceux qui se trouvaient contre le mur se sentaient menacés. Les conditions, en tout cas "psychologiques", de la légitime défense étaient remplies.

Quelques points peuvent encore être soulignés qui ont joué leur rôle dans cette suite de hasards et de décisions malencontreuses qui font la trame du "9 novembre".

Par exemple: les estafettes cyclistes connaissaient mal la ville semble-t-il. Certaines ont perdu beaucoup de temps pour transmettre les ordres. Le colonel LEDERREY a été très mal informé du déroulement des événements qu'il était censé contrôler.

Autre question sans réponse: le retard de la compagnie de renfort et les entraves qu'elle a rencontrées.

Enfin, qui a tiré des coups de feu à la fois contre le poste de police de la rue de Carouge et dans la cour de l'école de la rue Hugo-de-Senger?

Tout cela et encore d'autres choses, tous ces points encore mal élucidés, ont contribué à faire du "9 novembre" ce qu'il a été.

Pour conclure, relevons que les événements genevois furent abondamment décrits et qu'on les a largement commentés et étudiés dans les milieux militaires. Deux aspects ont été plus précisément abordés:

Tout d'abord, l'intervention de l'armée en cas de troubles. Elle ne doit être envisagée que dans les cas les plus graves et en toute dernière extrémité. En tout cas, en toute connaissance de cause, la troupe étant instruite particulièrement sur sa mission et les limites de celle-ci.

Ensuite, la tactique employée le cas échéant. Elle doit être minutieusement étudiée et adaptée, tant dans les moyens que dans le dispositif choisi, à la situation donnée. L'évolution de cette dernière devant être constamment connue dans ses détails par les responsables grâce à un système de liaisons qui ne laisse pas de place à l'improvisation.

Richard GAUDET-BL.

Notes:

- (1) D'origine russe, juif, il était constamment pris à partie par la presse de droite et d'extrême-droite.
- (2) Né en 1880, il est colonel depuis 1927. Attaché d'abord à Etat-major de l'armée, il fit des stages dans l'armée anglaise en 1908-1909, dans l'armée allemande en 1911-1912 et dans l'armée française en 1924.
- (3) Propos de M.BURNAT.
- (4) Propos de M.CHALUT, recrue à Lausanne.
- (5) Aucune autre sanction ne fut prise contre ces soldats. Propos de M.CHALUT qui était l'un d'entre eux.
- (6) Propos de M.BURNAT.
- (7) On évaluera la foule à 8000 personnes.
- (8) La police avait été avertie et les gendarmes avaient reçu des tubes de vaseline afin de se protéger le visage contre les jets de poivre. Propos de M.KNECHT.
- (9) Nous n'avons pu retrouver la trace de cette estafette.
- (10) Leader anarcho-syndicaliste de la FOBB (Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment.) Propos de M.TRONCHET.
- (11) Aucun des officier et soldats interrogés par nous ne connaissait la signification de ces sonneries.

Bibliographie sommaire;

- KLIEBES G. "Un coup! Tirez bas!.Feu! Le 9 novembre 1932"_T Slatkin éditions, Genève, 1992
- MATTHEY-CLAUDET "Les Assises fédérales à Genève après les troubles du 9 novembre 1932. le procès Nicole__et consorts", Genève, Imprimerie de la Tribune de Genève, 1933.
- RODONDI J.E.
et SPIELMANN A. "Genève, le 9 novembre 1932», Lausanne, 1971 (Mémoire de licence en sciences politiques).
- RUFFIEUX R. "Ia Suisse de rentre-deux-guerres", Payot, Lausanne, 1974.
- SPIELMANN A. "L'aventure socialiste genevoise, 1930-1936"_r Payot, Lausanne, 1981.
- TORRACINTA C. "Genève, 1930-1939, le temps des passions" Genève, Tribune Editions, 1978 (réalisé à partir d'une série de quatre émissions télévisées de Temps présent").

Ouvrages collectifs;

Emploi de la troupe lors des événements du 9 novembre 1932 à Genève. Exposé du Département militaire fédéral sur la hase de l'enquête de la justice militaire, Berne, 1933.

La nuit sanglante à Genève, brochure publiée par le parti socialiste suisse, 1933.

Ce 9 novembre, la presse et les événements de novembre 1932_T M.BORNET,R.GAUDET-BLAVIGNAC, G.KLIEBES, SMOSER, MZINGG, Genève, 1972 (recherche dans le cadre d'un séminaire d'histoire organisé par le Département de l'instruction publique).

LE SOLDAT DE 1932

LA TROUPE:

Le fusilier de 1932 porte l'uniforme gris-vert d'ordonnance 1926.

La tunique à col droit (de 3,5 cm à 5 cm de haut), comporte 4 poches avec boutons non apparents pour celles du haut. Elle est fermée par 6 boutons métalliques gris-vert à croix fédérale d'ordonnance 1914 (en fait on rencontre encore à cette époque des boutons jaunes ou des boutons de corne, ou même une rangée de boutons recouverts d'une bande de drap). Les parements (en pointe, de 15 cm de haut) peuvent être ouverts grâce à 2 petits boutons d'uniforme. Au col, des pattes de drap vert foncé (couleur de l'infanterie) et aux manches des pattes de parement de même couleur. Le passepoil des pattes d'épaules, des parements et du pantalon est "marengo", soit presque noir. Le pantalon est fendu en bas et peut être porté serré ou large grâce à 4 petits boutons de corne.

Les pattelettes d'épaule des sous-officiers et soldats portent le numéro du bataillon, jaune sur fond vert foncé, ainsi qu'une bande de couleur indiquant la compagnie: cp I vert; cp II vert et blanc; cp III orange; cp IV (mitrailleurs) orange et blanc; cp V rouge; cp VI rouge et blanc.

Le soldat a à sa disposition 2 coiffures: Le casque d'acier modèle 1918, peint en gris-vert et le bonnet de police en drap d'uniforme, pouvant se rabattre et faire passe- montagne; il porte 2 petits boutons d'uniforme sur le devant; le passepoil est "marengo".

Les souliers sont en cuir, noirs et à clous. Les lacets sont fixés par 3 paires de crochets et 3 paires d'oeillets.

LES OFFICIERS:

Ils portent le même uniforme que la troupe, mais en drap plus fin. Les parements et le col sont toutefois plus élevés (respectivement 20 cm et 7 cm. Les boutons sont en métal gris-vert, bombés avec croix fédérale rayonnante. Culotte d'équitation. Les pattes de col, de parement ainsi que le passepoil sont de même couleur que ceux de la troupe. Pattelettes d'épaules vert foncé avec numéro du bataillon en chiffres dorés.

Comme coiffure, les officiers portent le casque, le bonnet de police avec les insignes de grade sur le devant ou une casquette en drap d'uniforme, avec une visière inclinée en cuir verni noir de 5 à 7 cm. Le passepoil est "marengo" et les galons dorés.

Avec la culotte d'équitation, les officiers peuvent porter, selon le service à effectuer, des bottes, ou des souliers avec jambières de cuir ou bandes molletières.

Signalons toutefois qu'il s'agit là d'un règlement qui, en ce qui concerne les officiers en tout cas, était souvent violé. C'est pourquoi on trouve bon nombre d'effets qui ne respectent pas le texte officiel



Une recrue en 1932. Reconstitution. Photo MMG.



Un soldat montre son casque endommagé le 9 novembre. On remarquera la vareuse sans les pattes de col ni de parements; les boutons de corne et les bretelles de charge. Photo tirée de «L'Echo illustré», 1933.



Les soldats du bataillon 88 le 10 novembre. On remarquera les «capotes sciées», caractéristiques des troupes de montagne. Photo tirée de «L'Echo illustré», 1933.

LES INSIGNES DE GRADE:

Pour les sous-officiers, les insignes de grades sont fixés aux manches et au col; ils consistent en chevrons (de 18 mm de large) en laine gris-vert avec damassure blanche cousus sur les deux manches et un galon doré au col (ce dernier à partir du grade de caporal): appointé 1 chevron au-dessus de chaque parement (branches de 4,5 cm); caporal 1 chevron (branches de 10 cm); sergent comme le caporal, avec en plus un écusson à croix fédérale au-dessus du chevron; fourrier comme le sergent avec en plus 1 chevron sur le bras; sergent-major 2 chevrons sur l'avant-bras et un écusson; adjudant-sous-officier 2 chevrons sur l'avant-bras, un écusson et 2 chevrons sur le bras.

Les officiers subalternes portent au col 1,2 ou 3 étoiles (lieutenant, premier-lieutenant, capitaine); les officiers supérieurs les mêmes étoiles avec en plus un broderie dorée au bord supérieur et sur le devant du col. Les galons dorés sont portés à la coiffure et au bonnet de police: 1, 2 ou 3 minces galons pour les officiers subalternes; 1, 2 ou 3 larges galons pour les officiers supérieurs.

ARMEMENT:

En 1932, la troupe est encore armée du fusil modèle 1911 et de la baïonnette modèle 1918. Le mousqueton modèle 1931 ne sera produit qu'en 1933 et remis aux soldats dans les années qui suivent.

Les officiers et sous-officiers supérieurs sont équipés du pistolet modèle 1906 ou 1906/1924 et du sabre (modèle 1899 pour les officiers, modèle 1883 pour les sous-officiers supérieurs).

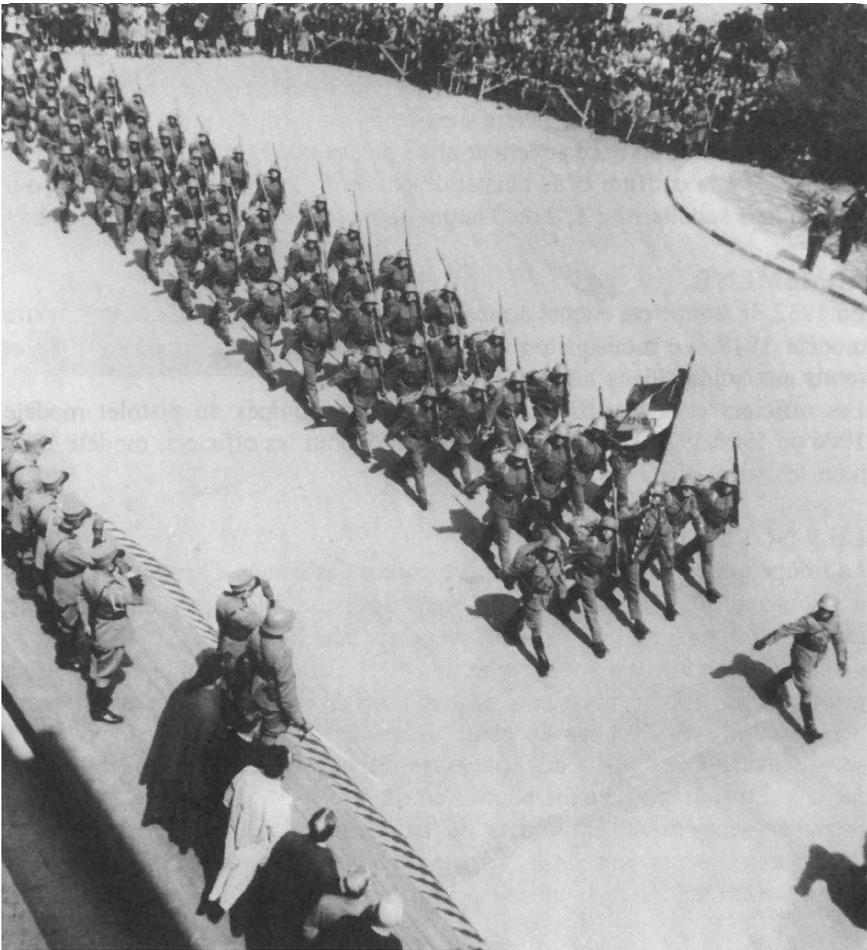
LE 9 NOVEMBRE:

La troupe qui est intervenue à Genève portait des tenues d'exercice (tuniques d'ordonnance 1917 sans garniture) comme les photos de l'époque le prouvent. Sur notre reconstitution, on remarquera que sur la tunique utilisée comme vareuse d'exercice, il n'y a ni pattes de col, ni pattes de parements. On verra même sur une photo prise au lendemain des événements un soldat portant une vareuse avec boutons de corne apparents. Nous ne savons pas si les soldats avaient ce soir-là des pattelettes d'épaule spécifiques aux écoles de recrues. En tout cas, aucune photo n'en montre.

Signalons enfin que les soldats du bataillon valaisan 88, arrivés le 10 novembre, étaient vêtus de la "capote sciée" (capote raccourcie) gris-vert, croisée, à 2 rangées de boutons, spécifique des troupes de montagne.

* * *

**LE BATAILLON 13 SUR LA PLACE NEUVE,
LE 24 AVRIL 1942**



Cette photo qui a cinquante ans -encore un anniversaire!- nous a été remise par le Plt Louis E.ROSSIER, aujourd'hui fixé à Baie.

Le bataillon de fusiliers 13 vient de terminer une relève et va rompre ses rangs sur la Plaine de Plainpalais après avoir défilé sur la place Neuve devant les autorités.

En haut à gauche, la fanfare du bataillon joue le "Poum, c'est gauche, comme nous disions. En bas, au premier rang des autorités, il semble que ce soit le colonel M. MONTFORT, en casquette, qui salue. A ses cotés casqué, le major D. NICOLAS salue du sabre (peut-être est-ce la dernière fois; oh sait que le poignard remplaça le sabre en 1943-1944).

A la droite des officiers, au second rang, à droite de l'huissier en manteau les autorités civiles. Sur la gauche, des officiers. Le premier en carabinier (parement foncé) et le troisième sont des adjudants comme le montrent leurs aiguillettes.

Enfin, les uniformologues auront remarqué que les casques sont encore peints en gris-vert et n'ont pas encore été recouverts de l'enduit camouflage noir mat.

Jean Dunant